



La Vieux-Rue, le 25 septembre 2025

En France, la présence de chiens errants sur le territoire communal soulève des enjeux de sécurité publique, de bien-être animal et de responsabilité juridique.

Le Maire dispose de pouvoirs de police administrative pour assurer la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques (article L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

En matière de chiens errants, sa responsabilité est engagée sur deux plans :

- **La sécurité des personnes** : un chien errant peut représenter un danger (morsures, accidents). Le Maire doit agir pour prévenir ces risques.
- **La protection animale** : l'article L. 211-19 du Code Rural impose aux communes de capturer les animaux errants et de les conduire en fourrière.

La gestion des chiens errants est aussi une opportunité d'améliorer la cohabitation entre humains et animaux et également d'identifier plus facilement votre animal en cas de perte. C'est la raison pour laquelle, je vous demande de participer au questionnaire suivant. Cela vous prendra quelques minutes.

FICHER DE RECENSEMENT DES ANIMAUX DE COMPAGNIE

1. Possédez-vous actuellement un animal domestique ?

☐ oui, un chien ☐ oui, un chat ☐ oui, un chien et un chat ☐ non

☐ non, mais j'envisage d'en adopter ☐ non, et je n'ai pas de projet d'adoption

2. Combien d'animaux de ce type possédez-vous ?

chien (s) ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ou plus

chat (s) ☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ou plus

3. Votre animal est-il ? *(cochez toutes les réponses applicables)*

☐ stérilisé ☐ identifié (puce ou tatouage)

☐ vacciné (rage, maladies courantes)

☐ déclaré en mairie (pour les chiens de 1^{ière} ou 2^{ième} catégorie)

Précisez la race de chien :

Catégorie 1 : type pit-bulls, type Mastiff appelés « boerbulls », type Tosa

Catégorie 2 : Américan Staffordshire Terrier, Rottweiler, type Tosa

☐ aucun de ces éléments

4. Où votre animal passe-t-il le plus de temps ?

● **Pour les chiens**

- ☐ principalement en intérieur (appartement / maison)
- ☐ principalement en extérieur (jardin, balades)
- ☐ en liberté (sans surveillance)

● **Pour les chats**

- ☐ exclusivement en intérieur
- ☐ accès à l'extérieur (jardin, quartier)
- ☐ chat errant que je nourris régulièrement

5. Avez-vous rencontré des difficultés avec votre animal dans la commune ?
(cochez toutes les réponses applicables)

- ☐ non, aucune difficulté
- ☐ problèmes de cohabitation avec d'autres d'animaux ou riverains
- ☐ autres (précisez).....
-
-
-

Merci pour votre participation !

Nom et Photo de votre animal – Précisez la couleur de sa robe et éventuellement une particularité (un signe distinctif)

Vos coordonnées : Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Mail :

Le questionnaire est à retourner au secrétariat de mairie.